



Le service municipal de santé scolaire

Direction Santé Publique et Environnementale

- Le service municipal de santé scolaire intervient dans les écoles publiques et privées sous contrat par délégation de l'Education nationale et du Département de l'Isère.
- Des missions qui facilitent la scolarité des enfants quelles que soit leurs situations médicales ou sociales et qui sont portées par des équipes pluridisciplinaires.
- 5 Centres médico-socio-scolaires créés au sein des Maisons des Habitants. Ils s'intègrent dans les Pôles ressources santé sur les territoires de la Ville de Grenoble.

Comment nous joindre :

Service municipal de santé scolaire

04 76 03 43 23

sante.scolaire@grenoble.fr

Et dans les Centres Médico-Socio-Scolaires au sein des Pôles ressources santé des Maisons des habitant-es

